

Décision

Générale

colonial

Décision n° 27-348-1925 accordant une subvention au Comité des fêtes.

n° 27-348-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 novembre 1925

Numéro JO
n° 348 du 30/11/1925

Date du numéro
30 novembre 1925

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 10 mars 1918, autorisant la formation du Comité des fêtes et homologuant les statuts de cette associations

Vu les prévisions budgétaires de l'exercice en cours;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La subvention de quatre mille francs (4.000), inscrite au budget de l'exercice 1925,

chapitre 13, article 3, en faveur du Comité des fetes de Dj houti. sera mandatée au nom de M. Marill, président de cette association.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.